

Les lacunes du PPRDF nécessitent le report d'un plan inadapté à la forêt régionale

Dans un avis remis le 30 août, Ile de France Environnement émet les plus vives réserves sur le Plan pluriannuel régional de production forestière (PPRDF) en Ile-de-France. Voici les grandes lignes des critiques et des propositions de notre association



arbres morts) transformés en plaquette forestière seraient la future manne du « bois énergie » (lire notre article page 6). Le PPRDF souligne le fractionnement de la propriété forestière avec 150 000 propriétaires de surfaces de moins de 4 hectares, souvent inexploitées. Ces micro-parcelles sont un facteur important d'hétérogénéité des massifs forestiers (diversité paysagère et de l'écosystème). Leur regroupements en vue d'une exploitation ne devrait se faire qu'après analyse des écosystèmes afin d'en mesurer l'impact et, si besoin, les accompagner de compensations.

IDFE doute des chances de succès de ces regroupements, qui risquent de connaître le même échec que les politiques antérieures similaires. Cet échec reporterait l'effort de production sur les forêts domaniales, facilité par la réactivité de l'ONF. Or ces domaines forment un subtil et précieux lieu d'équilibre entre les fonctions sociétales et économiques de la forêt.

En conclusion, IDFE demande le report de ce plan, qui devrait prendre en compte des propositions plus conformes à la réalité de notre espace forestier, grâce à des études sérieuses de l'exploitation forestière et des difficultés économiques de la filière bois. La présentation du PPRDF doit être faite par massif comme prévu par l'article L 122-12 du code forestier et par la circulaire d'application du 15 décembre 2010. Les rémanents, engrais naturels de la forêt ne doivent pas servir à la fabrication des plaquettes. Elle souhaite la prise en compte de la plurifonctionnalité des forêts par une consultation des usagers et associations.

IDFE, enfin, demande que les conséquences environnementales et sociales des mesures prévues par le plan soient annexées au document. n'ont fait que répondre !

Agnès Popelin

http://www.idfe.eu/images/avis_IDFE_PPRDF_sept2012.pdf

Regrettant que la concertation publique ait été organisée en période estivale, IDFE déplore vivement que les associations de protection de l'environnement n'aient pas été consultées, préalablement à l'élaboration de ce PPRDF qui engage l'avenir de la forêt francilienne. Elle souligne les nombreuses lacunes et erreurs d'appréciation du rapport qui induisent une vision erronée de la forêt et de ses ressources mobilisables en abusant de la globalisation des données. L'inventaire exhaustif des massifs forestiers franciliens est absent. IDFE note un manque de rigueur des données statistiques, avec l'absence de distinction entre les forêts exploitées et les forêts non exploitées. La multifonctionnalité de la forêt (ressource écologique, économique et lieu de loisirs) n'est pas prise en compte. L'analyse économique de la filière bois est réduite à la portion congrue dans ce plan, alors qu'elle devrait en constituer le fondement. Le PPRDF ne répond pas à cette problématique et ne donne pas d'explications à la disparition des industries du bois.

IDFE rappelle que la neutralité carbone du « bois énergie » est un dogme qui peut être remis en cause. Selon les déclarations de l'Agence européenne de

l'environnement (AEE) et les travaux de nombreux laboratoires de recherche, « le décalage entre la dette carbone causée par la coupe d'un arbre qui est ensuite transporté et brûlé, et le temps qu'il faut pour qu'un nouvel arbre soit suffisamment développé pour absorber autant de carbone que celui d'avant, accroît les concentrations de CO₂ dans l'atmosphère », ce qui pourrait aggraver le réchauffement climatique.

Les objectifs du Grenelle de l'environnement

En dépit de ces mises en garde, la filière bois française devrait contribuer pour plus du tiers à l'augmentation de la part des énergies renouvelables nationales d'ici 2020 afin de respecter les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Or l'Ile-de-France est actuellement très déficitaire en bois de chauffage (78 % de sa consommation est importée). Les grandes chaufferies franciliennes consomment aujourd'hui 80 000 tonnes par an de « plaquettes forestières » et la consommation pourrait atteindre 860 000 tonnes par an en 2020 soit onze fois plus en raison de la multiplication des installations. Avec le déclin des plaquettes de scierie (sciures, chutes de bois), les rémanents (branches, troncs,

L'administration et l'ONF soufflent le chaud et le froid...

Les associations font de nombreux reproches à la politique actuelle. Les particularités des forêts périurbaines ont été prises en compte trop tard. La concertation publique est intervenue pendant les vacances

La rentrée s'annonçait rugeuse pour les associations défendant nos forêts franciliennes. Les griefs s'amoncèrent depuis le début de l'année, d'abord avec le retard de mise en œuvre des dispositions annoncées par Hervé Gaymard, président de l'ONF, pour une meilleure prise en compte des particularités des forêts périurbaines. Las de ne rien voir venir, IDFE avait dû rappeler vigoureusement la direction de l'ONF à ses engagements. Un nouveau motif de protestation est survenu durant l'été avec la préparation d'un Plan pluriannuel régional de développement forestier (PPRDF), hors toute consultation du monde associatif.

Quant à la consultation publique, elle est intervenue dans la plus complète confidentialité, entre le 15 juillet et le 31 août. Bien que très imprécis, ce Plan est lourd de menaces : émergence du bois énergie dans les perspectives de débouchés locaux, avec des besoins hors de proportion avec la ressource locale, et regroupement de parcelles forestières pour permettre l'exploitation là où c'était économiquement et socialement impossible jusqu'ici. Bref, un arrière-plan non-dit de prélèvements sur les rémanents et de remembrement foncier : de quoi heurter de front les défenseurs de la nature les plus conciliants.

Des faits nouveaux

Ile-de-France Environnement a clairement fait comprendre son opposition, que ce soit lors de la consultation publique, par voie de presse, ou en Commission régionale de la forêt et des produits forestiers.

Des faits nouveaux sont survenus. D'abord, il semble que certaines dispositions du PPRDF seront amendées ou



précisées, notamment à propos du bois énergie. Selon nos informations, les rémanents devraient être expressément exclus, et la priorité devrait bien rester au bois d'œuvre. Nous attendons la publication de l'arrêté pour prendre une position définitive.

En ce qui concerne l'ONF, nous avons constaté la prise de fonction, tardive, de Sylvain Ducroux, chef de projet Forêts périurbaines. Ses propos montrent qu'une inflexion sensible se dessine, la fonction économique de nos forêts apparaissant en retrait par rapport aux fonctions sociales et écologiques. La révision de l'aménagement de la forêt de Montmorency, présentée le 22 septembre, illustre cette tendance. Prenant acte des protestations de toutes parts face aux coupes à blanc, l'ONF a revu en profondeur l'aménagement et propose de convertir partiellement le taillis de châtaigniers en futaie irrégulière. C'est évidemment une opération difficile, qui n'a apparemment jamais été conduite. Les

échos des réunions des autres Comités de gestion patrimoniale montrent également que la sacro-sainte conversion en futaie régulière n'apparaît plus comme la panacée universelle.

« Multifonctionnalité »

Si ces tendances se confirment, nous ne pourrions que nous en réjouir. Mais il ne faut pas tomber dans l'angélisme : quelle sera la portée réelle de ces mesures ? Est-ce la nature que l'on défend, où la perception que la population et les élus en ont ? Si on s'oriente vers un traitement paysager de la forêt, la biodiversité n'y gagnera rien. D'économique, la priorité risque de passer au social. Nous pensons que la véritable voie pour nos forêts est la « multifonctionnalité » et que le meilleur moyen d'y parvenir est ce que l'on a peu fait jusqu'à ce jour : dialoguer et faire entrer les associations dans les processus de choix et de décision.

Pascal Thoyer

Chargé de mission Forêts à IDFE

DEMANDE D'ABONNEMENT

Je m'abonne à **Liaison** (un an, 10 numéros)

Nom :

Adresse :

Tél : Courriel :

Ci-joint un chèque de 25 € à Ile-de-France Environnement.